

**BUREAU**  
du lundi 22 novembre 2021

**COMPTE RENDU**

**Sous la présidence de Monsieur Jean-François DEBAT, Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.**

**Présents** : Jean-François DEBAT, Bernard BIENVENU, Monique WIEL, Michel FONTAINE, Guillaume FAUVET, Isabelle MAISTRE, Walter MARTIN, Eric THOMAS, Jonathan GINDRE, Valérie GUYON, Sylviane CHENE, Jean-Pierre ROCHE, Emmanuelle MERLE, Claudie SAINT-ANDRE, Sébastien GOBERT, Jean-Marc THEVENET, Yves CRISTIN, Thierry MOIROUX, Thierry PALLEGOIX, Jean-Luc ROUX, André TONNELIER, Bruno RAFFIN, Michel LEMAIRE

**Excusés** : Virginie GRIGNOLA-BERNARD, Jean-Yves FLOCHON, Aimé NICOLIER

**Secrétaire de Séance** : Isabelle MAISTRE

\*\*\*\*\*

**Par convocation en date du 15 novembre 2021, l'ordre du jour est le suivant :**

**DECISIONS DE GESTION\*** :

**Finances, Administration Générale, Services aux Communes, Mutualisation**

1 - Travaux de réhabilitation-extension de l'ancien collège Amiot à Bourg-en-Bresse dans l'Ain - avenant n° 6 au lot n° 2, avenant n° 5 aux lots n° 6 et n° 15, avenants n° 4 aux lots n° 9, n° 10 et n° 12, avenant n° 2 au lot n° 19

**Développement économique, Emploi, Innovation, Commerce, Tourisme, Agriculture, Enseignement Supérieur**

2 - Approbation des tarifs de La Plaine Tonique pour l'année 2022

**DECISIONS D'ORIENTATION :**

- Orientations budgétaires dont Programme Pluriannuel d'Investissement (P.P.I.)
- Plan d'Équipement Territorial (P.E.T.) : bilans et perspectives, méthode.

\*\*\*\*\*

**Délibération DB-2021-251 - Travaux de réhabilitation-extension de l'ancien collège Amiot à Bourg-en-Bresse dans l'Ain - avenant n° 6 au lot n° 2, avenant n° 5 aux lots n° 6 et n°15, avenants n° 4 aux lots n° 9, n° 10 et n° 12, avenant n° 2 au lot n° 19**

Dans le cadre de l'opération de réhabilitation-extension de l'ancien collège Amiot à Bourg-en-Bresse, ont été conclus notamment :

- le marché relatif au lot n° 2 gros œuvre / prestations monuments historiques avec le groupement d'entreprises SOCIETE DE CONSTRUCTION FLORIOT (mandataire – 01000 Bourg-en-Bresse) / société FONTENAT TP SARL pour un montant de 2 493 482.33 € HT ;
- le marché relatif au lot n° 6 cloisons - doublages - faux-plafonds - peinture avec la société SAS NEBIHU (69120 Vaulx-en-Velin) pour un montant de 878 669.71 € HT ;
- le marché relatif au lot n° 9 chauffage - ventilation - climatisation - plomberie - désenfumage avec le groupement d'entreprises société SERVIGNAT SAS (mandataire – 01506 Ambérieu-en-Bugey) / société CONVERT pour un montant de 865 523.10 € HT ;
- le marché relatif au lot n° 10 CFA - CFO - SSI - Sûreté avec la société INEO RHÔNE-ALPES AUVERGNE (01000 Bourg-en-Bresse) pour un montant de 1 048 000.00 € HT ;
- le marché relatif au lot n° 12 ascenseur avec le groupement d'entreprises société SCHINDLER (mandataire – 78140 Velizy-Villacoublay) / société SARL 3AE MARCO pour un montant de 157 688.00 € HT ;
- le marché relatif au lot n° 15 équipements audiovisuels avec la société MANGANELLI TECHNOLOGY (59700 Marcq-en-Baroeuil) pour un montant de 463 105.00 € HT ;
- le marché relatif au lot n° 19 menuiserie bois avec la société CHARMEIL AGENCEMENT (01660 Chaveyriat) pour un montant de 463 105.00 € HT ;

Il est précisé que :

- le marché relatif au lot n° 1 a fait l'objet d'une procédure distincte
- les marchés relatifs aux lots n° 4, 8, 13, 14 et 18 ont fait l'objet d'une procédure adaptée et ainsi ont été attribués par une décision du Président
- le lot n° 7 a été déclaré sans suite.

**Concernant le marché relatif au lot n° 2 gros œuvre / prestations monuments historiques,**

- un avenant n° 1 a été conclu, sans incidence financière, afin de prendre en compte le changement de titulaire ;
- un avenant n° 2 a été conclu, pour un montant de 358 649.73 € HT, afin de :
  - prendre en compte les prestations supplémentaires suivantes : démolition d'éléments enterrés en phase de terrassement, travaux supplémentaires pour adaptations techniques (complément pour renforcement du pignon Nord suite à la démolition de l'aile Sud, compléments suites aux remarques du contrôleur techniques sur la tenue de la dalle au 1<sup>er</sup> étage, travaux pour décharge du plancher du niveau R+2 et R+3...), suppression d'un linéaire de 60 mètres de canalisations d'eaux usées pour optimisation, indemnisation des immobilisations liées à la prolongation du délai de l'opération
  - corriger une erreur matérielle à l'article 2.2 « modalités de révision des prix » du cahier des clauses administratives particulières
  - prolonger le délai d'exécution des travaux jusqu'au 17 mars 2021 ;
- un avenant n° 3 a été conclu, pour un montant de 8 504.16 € HT, afin de prendre en compte la prolongation du délai d'exécution des travaux jusqu'au 30 juin 2021 ;
- un avenant n° 4 a été conclu, pour un montant de 148 639.63 € HT, afin de prendre en compte les prestations supplémentaires suivantes :
  - Modifications induites par divers aléas techniques constatés lors de la réalisation des travaux : restauration d'enduit intérieur au droit de la découverte de racines suite au traitement de la façade externe qui a permis de relever une zone fortement humide ; étaieage de poutres maitresses pour mise en place d'appuis glissants (éléments apparus suite au choix du mode de fixation) ; reprise des sous-bassements de la façade sud de part et d'autre de l'escalier monumental car suite au décapage, il a été découvert que ces parties n'avaient étonnamment

pas été traitées comme le reste de la façade ; travaux d'empochement suite à la découverte, lors de la réalisation de la fouille, de la nature « désagrégée » du matériau des murs porteurs à certains endroits devant servir de support à des insertions de poutre de renforts sous plancher ; arasement du mur au droit des ailes adjacentes à l'aide nord suite à la découverte après la déconstruction de l'aile nord d'une différence de niveau ni perceptible lors des études, ni visée sur les plans du bâtiment (il convient en outre de conforter ce mur par un rassis afin de soutenir la nouvelle charpente) ; fourniture en allège de pierres neuves sans joint apparent après constat, suite à la déconstruction de l'aile nord, que les pierres sur place de ladite aile ne faisaient pas les dimensions suffisantes pour créer en une pièce les allèges de la façade sud ; reprise de la charpente et extension de coulage de la dalle du R+3 après constat, suite à la dépose d'éléments de plancher, que la charpente prévue d'être reprise sur une portion du niveau R+3 pour assurer la zone de réception des éléments lourds de maintenance des centrales de traitement d'air ne permet pas de supporter les charges envisagées ; suite aux études d'exécution réalisées par le titulaire du lot n°9 « chauffage - ventilation - climatisation - plomberie - désenfumage » et compte-tenu des difficultés de cheminement, création de 33 réservations de différentes tailles pour le lot n°9 prévues dans des murs d'épaisseur de 60cm du bâtiment historique pour passage de gaine suivant le plan de réservation fourni par le titulaire du lot n°9 ; reprise d'un travail d'études de synthèse substantiel et indispensable suite aux aléas mentionnés précédemment ; en outre, la prolongation du délai d'exécution jusqu'au 30/06/2021 (notamment liée à l'épidémie de Covid-19, avenant n°3) a une incidence financière sur ces études de synthèse dans la mesure où elles nécessitent une présence hebdomadaire en réunion de chantier).

- Evolutions induites par des modifications de la maîtrise d'œuvre architecture ou par des absences au cahier des clauses techniques particulières : diverses modifications en façade Nord travée centrale suite à adaptation en lien avec l'Architecte des Bâtiments de France et l'architecte de l'opération ; encadrement de 2 baies en façade Sud (dans le cadre de la création de portes à la place de fenêtre haute avec reprise en sous œuvre, l'habillage en pierre n'avait pas été prévu) ; mise en place de jambage de baie en massif en prolongement de soubassements en placage (en lieu et place d'élément de placage) sur des baies en façade Sud ; réalisation de 29 carottages de diamètre 100 et 160 dans mur de pierre d'épaisseur 50, 60 et 80 cm dans bâtiment ancien pour passage de réseaux, non prévus au marché.
- un avenant n° 5 a été conclu, sans incidence financière, afin de prolonger le délai d'exécution des travaux jusqu'au 03 décembre 2021 ;
- il s'avère nécessaire de conclure un avenant n° 6 afin de prendre en compte différentes adaptations techniques à la demande du maître d'œuvre en raison d'erreurs ou d'oublis dans le dossier de consultation initial : création de deux ouvertures sous fenêtres en façades sud bâtiment pour prise d'air de désenfumage ; divers coffrages et calfeutrement au droit des planchers bois R+2 ; reprise du local TGBT (zone centrale sous escalier monumental) ; création en sous œuvre d'une ouverture pour coffret Enedis en façade Nord Bat A et grille de ventilation chaufferie (reprise dimensionnelle suite à problème d'approvisionnement Enedis) et souhait de l'architecte d'un encastrement pour camouflage par porte tôle décorative ; réalisation d'un dallage sur plateforme de l'atrium : l'escalier monumental et les casquettes des bâtiments induisent la nécessité de maintenance ultérieure avec une nacelle déportée de 18m, induisant des reports de charge importants non compatibles avec une pose sur chape sèche mais nécessitant la création d'une dalle armée de 13 cm, comprenant étude, décapage, création de la dalle, y compris plus-value pour intervention délicate en zone à risque (pied des habillages parement des bâtiments neufs, et surtout escalier monumental) ; suite à l'augmentation du délai de réalisation visé à l'avenant 5, coûts induits d'immobilisation de 5 mois supplémentaire de la base vie, clôture, matériels et ligne électrique.

Le montant de l'avenant est fixé à 55 364.48 € HT. L'ensemble des avenants correspond à une plus-value de 22.91 % du montant initial du marché. Ainsi, le montant du marché est porté à 3 064 640.33 € HT.

#### **Concernant le marché relatif au lot n° 6 cloisons - doublages - faux-plafonds - peinture,**

- un avenant n° 1 a été conclu, pour un montant de – 52 803.10 € HT, afin de :
  - prolonger le délai d'exécution des travaux jusqu'au 17 mars 2021 ;
  - supprimer des prestations prévues dans la décomposition du prix global et forfaitaire, en raison d'une erreur substantielle sur les quantités ;

- un avenant n° 2 a été conclu, sans incidence financière, afin de prolonger le délai d'exécution des travaux jusqu'au 30 juin 2021 ;
- un avenant n° 3 a été conclu, pour un montant de 52 533.60 € HT, afin de prendre en compte des prestations non prévues mais nécessaires pour les conditions de sécurité ainsi qu'une moins-value liée au mode de réalisation et facilitant l'accès aux combles : mise en place de plafond coupe-feu 1h (ossature + 2 BA123 Pare flamme) sur 285 m2 pour le plafond R+1 ; mise en place de plafond coupe-feu 1h (ossature + 2 BA123 Pare flamme + isolation 260 mm) sur 339 m2 et mise en place de plafond coupe-feu 1h (ossature + 2 BA123 Pare flamme) sur 96 m2 pour le plafond R+2 ; mise en place de plafond coupe-feu 1h (ossature + 2 BA123 Pare flamme + isolation 260 mm) sur 96 m2, y compris manutention pour combles, compte tenu de la présence d'équipement technique type CTA pour le plafond R+3 ; suppression de la ligne 3.2.1.1 laine de verre soufflée en conséquence du traitement par la sous face du plafond R+2 en même temps que la réalisation du plafond coupe-feu, facilitant par ailleurs l'accès dans les combles pour maintenance, ce qui aurait détériorer l'efficacité de la laine soufflée pour le sol R+3.
- un avenant n° 4 a été conclu, sans incidence financière, afin de prolonger le délai d'exécution des travaux jusqu'au 03 décembre 2021 ;
- il s'avère nécessaire de conclure un avenant n° 5 afin de prendre en compte différentes adaptations techniques à la demande du maître d'œuvre en raison d'erreurs ou d'oublis dans le dossier de consultation initial : doublage sur ossatures (augmentation des métrés pour correspondre à la réalité d'exécution) ; doublages acoustiques (augmentation des métrés pour correspondre à la réalité d'exécution et adaptation de l'épaisseur pour répondre aux études acoustiques) ; cloisons (augmentation des métrés pour correspondre à la réalité d'exécution) ; gaines techniques acoustiques (adaptation des métrés suivant la réalité des cheminements de gaine du lot 9, adapté aux obstacles rencontrés) ; plafond (adaptation des métrés des plaques de plâtre, des dalles de fibre minérales et de la dalle acoustique en fibre de bois) ; bacs métalliques (suppression des bacs métalliques sur les circulations compte tenu des difficultés de livraison et du besoin de démontage facilité pour l'accès sur les équipements en plénum des faux-plafonds et mise en place de dalles fibres sur locaux administratifs, circulation et sanitaires pour adaptation des métrés à la réalité de l'exécution) ; peinture de plafond (augmentation des métrés pour correspondre à la réalité d'exécution) ; peinture sur paroi (augmentation des métrés pour correspondre à la réalité d'exécution, traitement du plafond sous coursive en plafond métallique anti rouille avec pose à la nacelle, doublage coupe-feu du placard local B2.01, enduits murs anciens 2 passes, jouée placo, rebouchage en plancher bois des passages de gaines comprenant placo coupe-feu en plafond, comblement laine de roche, coulage MAP en surface, peinture bandeau et sous face bâtiment ancien y compris nacelle, traitement par bouchage en coupe-feu des jours dans la balustrade R+2 donnant sur la cage escalier du bâtiment A, fourniture et pose de 16 trappes 40 x 40 pour accès sur différents équipements et organes de commandes).  
Le montant de l'avenant est fixé à 307 747.86 € HT. L'ensemble des avenants correspond à une plus-value de 34.99 % du montant initial du marché. Ainsi, le montant du marché est porté à 1 186 148.07 € HT.

**Concernant le marché relatif au lot n° 9 chauffage - ventilation - climatisation - plomberie - désenfumage,**

- un avenant n° 1 a été conclu, pour un montant de 22 010.39 € HT, afin de :
  - prolonger le délai d'exécution des travaux jusqu'au 17 mars 2021 ;
  - prendre en compte les prestations supplémentaires suivantes : modification du dimensionnement des centrales de traitement d'air 1, 2 et 3 des bâtiments A, B et C, mise en place d'un caisson vide sur la centrale de traitement d'air Amphitorium et mise en place de costières sous les centrales de traitement d'air en lieu et place de massifs bétonnés ;
- un avenant n° 2 a été conclu, sans incidence financière, afin de prolonger le délai d'exécution des travaux jusqu'au 30 juin 2021 ;
- un avenant n° 3 a été conclu, sans incidence financière, afin de prolonger le délai d'exécution des travaux jusqu'au 03 décembre 2021 ;
- il s'avère nécessaire de conclure un avenant n° 4 afin de prendre en compte différentes adaptations techniques :
  - à la demande du maître d'œuvre en raison d'erreurs ou d'oublis dans le dossier de consultation initial : modification de la puissance des climatisations ; modification des radiateurs en panneaux acier, diverses modifications de réseaux aérauliques ; adaptation des modalités d'évacuation des eaux pluviales de toiture terrasse et passerelle, avec augmentation de certains diamètres pour tenir compte

des surfaces collectées et des normes de dimensionnement ; études complémentaires nécessaires à la modification et l'optimisation des réseaux d'aéraulique pour tenir compte des lacunes du cahier des clauses techniques particulières et des plans et des modifications en cours de chantier ; suppression des humidificateurs sur CTA double flux ; humidification terminale des salles ; ajout de sonde d'ambiance d'hygrométrie ;

- à la demande du maître d'ouvrage en raison notamment de l'évolution de la pratique des utilisateurs depuis la rédaction du dossier de consultation : création d'un local de stockage en comble permettant des stockages complémentaires et notamment les rouleaux de protection du parquet de scène pour certains usages ; modification des appareils sanitaires pour des équipements céramiques à la place d'équipements Inox (WC, lavabo...), suppression de l'accastillage sanitaire en inox et ajustement des quantitatifs suivant adaptations de destination de sanitaires.

Le montant de l'avenant est fixé à 135 524.79 € HT. L'ensemble des avenants correspond à une plus-value de 18.20 % du montant initial du marché. Ainsi, le montant du marché est porté à 1 023 058.28 € HT.

#### **Concernant le marché relatif au lot n° 10 CFA - CFO - SSI - Sûreté,**

- un avenant n° 1 a été conclu, sans incidence financière, afin de prolonger le délai d'exécution des travaux jusqu'au 17 mars 2021 ;
- un avenant n° 2 a été conclu, sans incidence financière, afin de prolonger le délai d'exécution des travaux jusqu'au 30 juin 2021 ;
- un avenant n° 3 a été conclu, sans incidence financière, afin de prolonger le délai d'exécution des travaux jusqu'au 03 décembre 2021 ;
- il s'avère nécessaire de conclure un avenant n° 4 afin de prendre en compte différentes adaptations techniques :

- à la demande du maître d'œuvre en raison d'erreurs ou d'oublis dans le dossier de consultation initial et de l'évolution de la technologie depuis la rédaction du dossier de consultation : modifications de cheminement liées aux contraintes et la complexité du bâtiment, à des évolutions entre la phase d'incorporation dans les banches et le positionnement final des cloisons et à l'augmentation du nombre d'équipements connectés ; diverses adaptations du quantitatif du précablage VDI ; adaptation du système SSI ; ajout de détecteurs optiques de fumée et de détecteur linéaire compte tenu de certaines configuration et hauteur de l'Atrium ; gaines complémentaires pour occultation de l'atrium en mesure conservatoire ; divers contournements et carottages suite à modification sur site ; immobilisations de personnels d'encadrement suite à la prolongation du délai d'exécution par avenant n° 4 ; adaptation des éclairages extérieurs ; reprise d'étude suite à l'inadéquation des équipements à leur environnement, aux conditions d'exploitation ultérieure, aux modalités d'exécution en fonction de la réalité des plans de détail des autres lots ;

- à la demande du maître d'ouvrage en raison notamment de l'évolution technologique et de la pratique utilisateurs depuis la rédaction du dossier de consultation : mise en place d'une pointe caprice paratonnerre avec maintenance radio pour éviter des maintenances annuelles grutée et peu accessible ; différentes modifications de type et nombre de luminaires suite aux études d'éclairage et pour faciliter l'exploitation ultérieure des ouvrages ; modification de 13 prises 16A en qualité antivandale ; suppression d'un boîtier de sl façade sud ; suppression de détecteurs de présence ; mise en place de 4 switch alcatel ; ajouts et modification de points Wifi ; réduction de 7 unités de vidéoportiers suite à une analyse interne de fonctionnement ; ajout de 2 alarmes anti intrusion sirène intérieures avec flash lumineux ; réduction de 10 unités de contrôle d'accès suite à une analyse du fonctionnement interne, y compris câblages associés ; limiteur acoustique amphitorium ; complément d'équipement bar ; câblages caméra doublés pour la surveillance du secteur place publique.

Le montant de l'avenant est fixé à 186 379.00 € HT. L'ensemble des avenants correspond à une plus-value de 17.78 % du montant initial du marché. Ainsi, le montant du marché est porté à 1 234 379.00 € HT.

#### **Concernant le marché relatif au lot n° 12 ascenseur,**

- un avenant n° 1 a été conclu, sans incidence financière, afin de prolonger le délai d'exécution des travaux jusqu'au 17 mars 2021 ;
- un avenant n° 2 a été conclu, sans incidence financière, afin de prolonger le délai d'exécution des travaux jusqu'au 30 juin 2021 ;
- un avenant n° 3 a été conclu, sans incidence financière, afin de prolonger le délai d'exécution des travaux jusqu'au 03 décembre 2021 ;

- il s'avère nécessaire de conclure un avenant n° 4 afin de prendre en compte, à la demande du maître d'ouvrage, l'ajout de prestations initialement prévues au lot n° 8 en raison de facilité de préfabrication des cabines et pour des coûts nettement moins onéreux car sont considérés comme des produits standard du fournisseur, alors qu'en fabrication spéciale dans le cadre du lot 8. Ces prestations, considérant les usages et les besoins de résistance au choc ou de présentation, font également l'objet d'adaptations techniques (pour l'ascenseur de 1125 kg : sol souple moucheté en lieu et place d'un sol inox et pour le monte-charge de 3.5 tonnes : sol tôle larmée inox).  
Le montant de l'avenant est fixé à 5 440 € HT. L'ensemble des avenants correspond à une plus-value de 3.45 % du montant initial du marché. Ainsi, le montant du marché est porté à 163 128.00 € HT.

**Concernant le marché relatif au lot n° 15 équipements audiovisuels,**

- un avenant n° 1 a été conclu, sans incidence financière, afin de prolonger le délai d'exécution des travaux jusqu'au 17 mars 2021 ;
- un avenant n° 2 a été conclu, sans incidence financière, afin de prolonger le délai d'exécution des travaux jusqu'au 30 juin 2021 ;
- un avenant n° 3 a été conclu, sans incidence financière, afin de prendre en compte le remplacement de produits prévus au marché, en raison de l'évolution de la technologie depuis la rédaction du marché ;
- un avenant n° 4 a été conclu, sans incidence financière, afin de prolonger le délai d'exécution des travaux jusqu'au 03 décembre 2021 ;
- il s'avère nécessaire de conclure un avenant n° 5 afin de prendre en compte, en raison notamment d'évolutions technologiques depuis la rédaction du dossier de consultation des entreprises, des modifications techniques pour optimisation des équipements mis en œuvre : remplacement d'un visioprojecteur fixe et son écran motorisé trop large par rapport à son positionnement entre deux fenêtres par un écran plat grande dimension sur pied mobile et présentant une définition nettement supérieure ; configuration du grand écran présent dans la salle Foyer pour permettre de l'affichage dynamique (projection d'information en ligne) en complément du report de la visualisation de la salle de spectacle Amphitorium seulement prévu ; mise en compatibilité du système de gestion dynamique avec le système lagona présent dans la collectivité ; création d'une estrade en aggloméré sur podium régie pour passer toute la câblerie technique ne pouvant être passée sous dalle béton ; mise en place d'un écran 65 pouces sur pied pour salles moyennes éveil et formation musicales bâtiment A R+1.  
Le montant de l'avenant est fixé à 5 049.24 € HT. L'ensemble des avenants correspond à une plus-value de 1.09 % du montant initial du marché. Ainsi, le montant du marché est porté à 468 154.24 € HT.

**Concernant le marché relatif au lot n° 19 menuiserie bois,**

- un avenant n° 1 a été conclu, sans incidence financière, afin de prolonger le délai d'exécution des travaux jusqu'au 03 décembre 2021 ;
- il s'avère nécessaire de conclure un avenant n° 2 afin de prendre en compte différentes adaptations techniques :
  - à la demande du maître d'œuvre pour traiter des oublis en quantité ou au descriptif au cahier des charges ou des éléments apparus nécessaires à l'exécution pour accéder en maintenance sur des organes techniques : différentes portes CF finition à peindre ; porte de gaine technique phonique 44dB ; couloir ascenseur ; Portes doubles pour gaine courants faibles et courants forts, modification dimensionnelle de 3 huisseries pour passage d'une hauteur de 2690 à 2940 mm, avec création d'une traverse intermédiaire compte tenu de la hauteur ; thermo laquage dans la couleur des pièces métalliques des grandes portes de la porte monumentale ; volets battant persienne aluminium avec quincaillerie et thermolaquage cachant les ouvertures sur le local technique ;
  - à la demande du maître d'ouvrage : fourniture et pose de 6 poignées à code pour accès sur locaux réservés personnels (WC, vestiaires...) ; annulation des postes de couvre joints non nécessaires.
 Le montant de l'avenant est fixé à 11 115.00 € HT. L'ensemble des avenants correspond à une plus-value de 1.69 % du montant initial du marché. Ainsi, le montant du marché est porté à 667 942.20 € HT.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 9 novembre 2021 a émis un avis favorable à la conclusion des avenants aux 2, 6, 9 et 10 ;

**Il est demandé au Bureau, dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil de Communauté, de bien vouloir :**

**APPROUVER**, dans le cadre des travaux de réhabilitation-extension de l'ancien collège Amiot à Bourg-en-Bresse dans l'Ain,

- l'avenant n° 6 au marché relatif lot n° 2 gros œuvre / prestations monuments historiques avec le groupement d'entreprises SOCIETE DE CONSTRUCTION FLORIOT (mandataire – 01000 Bourg-en-Bresse) / société FONTENAT TP SARL pour un montant de 55 364.48 € HT ;
- l'avenant n° 5 au marché relatif lot n° 6 cloisons - doublages - faux-plafonds - peinture avec la société SAS NEBIHU (69120 Vaulx-en-Velin) pour un montant de 307 747.86 € HT ;
- l'avenant n° 4 au marché relatif lot n° 9 chauffage - ventilation - climatisation - plomberie - désenfumage avec le groupement d'entreprises société SERVIGNAT SAS (mandataire – 01506 Ambérieu-en-Bugey) / société CONVERT pour un montant de 135 524.79 € HT ;
- l'avenant n° 4 au marché relatif lot n° 10 CFA - CFO - SSI - Sûreté avec la société INEO RHÔNE-ALPES AUVERGNE (01000 Bourg-en-Bresse) pour un montant de 186 379.00 € HT ;
- l'avenant n° 4 au marché relatif lot n° 12 ascenseur avec le groupement d'entreprises société SCHINDLER (mandataire – 78140 Velizy-Villacoublay) / société SARL 3AE MARCO pour un montant de 5 440.00 € HT ;
- l'avenant n° 5 au marché relatif lot n° 15 équipements audiovisuels avec la société MANGANELLI TECHNOLOGY (59700 Marcq-en-Baroeuil) pour un montant de 5 049.24 € HT ;
- l'avenant n° 2 au marché relatif lot n° 19 menuiserie bois avec la société CHARMEIL AGENCEMENT (01660 Chaveyriat) pour un montant de 11 115.00 € HT ;

**AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer lesdits avenants et tous documents afférents.

**APRES EN AVOIR DELIBERE**,  
**LE BUREAU**, à l'unanimité,

**APPROUVER**, dans le cadre des travaux de réhabilitation-extension de l'ancien collège Amiot à Bourg-en-Bresse,

- l'avenant n° 6 au marché relatif lot n° 2 gros œuvre / prestations monuments historiques avec le groupement d'entreprises SOCIETE DE CONSTRUCTION FLORIOT (mandataire – 01000 Bourg-en-Bresse) / société FONTENAT TP SARL pour un montant de 55 364.48 € HT ;
- l'avenant n° 5 au marché relatif lot n° 6 cloisons - doublages - faux-plafonds - peinture avec la société SAS NEBIHU (69120 Vaulx-en-Velin) pour un montant de 307 747.86 € HT ;
- l'avenant n° 4 au marché relatif lot n° 9 chauffage - ventilation - climatisation - plomberie - désenfumage avec le groupement d'entreprises société SERVIGNAT SAS (mandataire – 01506 Ambérieu-en-Bugey) / société CONVERT pour un montant de 135 524.79 € HT ;
- l'avenant n° 4 au marché relatif lot n° 10 CFA - CFO - SSI - Sûreté avec la société INEO RHÔNE-ALPES AUVERGNE (01000 Bourg-en-Bresse) pour un montant de 186 379.00 € HT ;
- l'avenant n° 4 au marché relatif lot n° 12 ascenseur avec le groupement d'entreprises société SCHINDLER (mandataire – 78140 Velizy-Villacoublay) / société SARL 3AE MARCO pour un montant de 5 440.00 € HT ;
- l'avenant n° 5 au marché relatif lot n° 15 équipements audiovisuels avec la société MANGANELLI TECHNOLOGY (59700 Marcq-en-Baroeuil) pour un montant de 5 049.24 € HT ;
- l'avenant n° 2 au marché relatif lot n° 19 menuiserie bois avec la société CHARMEIL AGENCEMENT (01660 Chaveyriat) pour un montant de 11 115.00 € HT ;

**AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer lesdits avenants et tous documents afférents.

\*\*\*\*\*

**Délibération DB-2021-252 - Approbation des tarifs de La Plaine Tonique pour l'année 2022**

Chaque année, le camping et base de loisirs de La Plaine Tonique à Malafretaz (01340) présente dès l'automne ses nouveaux tarifs pour la saison suivante. Les tarifs de l'année 2022 seront applicables du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022. Ils sont diffusés sur différents supports (contrats, devis, site internet, brochures et campagnes de communication) pour information à la clientèle du camping et de la base de loisirs.

La calendrier d'ouverture du camping de La Plaine Tonique est fixé selon les modalités suivantes :

- du 21 avril au 25 septembre au soir pour les campeurs résidents ;
- du 25 mai au 11 septembre au soir pour le grand public ;
- du mercredi 25 mai au samedi 9 juillet (12h) puis du samedi 27 août (12h) au dimanche 11 septembre : périodes tarifaires de basse saison ;
- du samedi 9 juillet (12h) au samedi 27 août (12h) : période tarifaire de haute saison.

L'accès à la base de loisirs et à la plage se fera en configuration payante de 9h à 19h lors des weekends et jours fériés de juin, tous les jours du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août puis les weekends du 3-4 et 10-11 septembre 2022.

L'année 2022 verra également s'achever la première tranche des travaux de requalification. Ceci implique que la période avant la haute saison se fera sans espace aquatique.

Dans ce contexte, la grille tarifaire proposée pour l'année 2022 s'articule autour de cinq grands principes :

- La simplification des tarifs votés ;
- La volonté de s'inscrire dans une démarche de transition écologique ;
- La prise en compte des travaux de modernisation du site ;
- La prise en compte de l'augmentation des coûts de l'énergie et des carburants ;
- L'allongement de la saison sur la fin de l'été.

Une augmentation légère des tarifs « haute saison » est proposée tandis que les tarifs « basse saison » seront maintenus.

L'accès gratuit à la base de loisirs pour les habitants du territoire est maintenu sur présentation de la carte annuelle. Les frais d'établissement de la carte sont de 5 € TTC par personne.

L'augmentation des tarifs « base de loisirs » ne concernera que les personnes achetant un droit d'entrée à la journée.

**CONSIDERANT** qu'il convient d'actualiser la grille tarifaire du camping et base de loisirs La Plaine Tonique pour la saison 2022 en fonction de l'offre proposée et des éléments évoqués ci-dessus ;

**VU** les délibérations n° DB-2020-086 du 21 septembre 2020, n° DB-2020-160 et n° DB-2020-161 du 14 décembre 2020 relatives à l'approbation des tarifs pour l'année 2021 ;

**Il est demandé au Bureau, dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil de Communauté, de bien vouloir :**

**APPROUVER à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 les tarifs TTC pour le Camping \*\*\*\* et la Base de Loisirs La Plaine Tonique à Malafretaz tels qu'ils figurent en annexe de la présente délibération.**

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU, à l'unanimité**

**APPROUVE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 les tarifs TTC pour le Camping \*\*\*\* et la Base de Loisirs La Plaine Tonique à Malafretaz tels qu'ils figurent en annexe de la présente délibération.**



ANNEXE DELIBERATION

TARIFS 2022 DU CAMPING \*\*\*\*\* ET BASE DE LOISIRS LA PLAINE TONIQUE

Les prix s'entendent « eau et électricité » compris (chauffage + éclairage), draps et ménage non fournis pour les locations.

Les clients en camping et en location bénéficient d'un accès à l'espace aquatique.

Les tarifs sont valables de 14h (jour d'arrivée) à 12h (jour de départ) en camping et de 16h (jour d'arrivée) à 10h (jour de départ) en location, et en aucun cas ne donnent droit de pratiquer le « garage mort ».

Le règlement intervient selon les modalités suivantes, (hors dispositions exceptionnelles) :

- la réservation ne deviendra définitive que lorsque les acomptes seront versés,
- le virement ou versement d'un acompte à raison de 25 % du prix du séjour ou des activités réservées. Il peut être forfaitaire pour les stages d'activité.
- le solde (y compris taxe de séjour) est payable à l'arrivée pour les emplacements de camping.
- le solde est payable un mois avant l'arrivée pour les locations (HLL...). La taxe de séjour est payable à l'arrivée.
- le solde (y compris taxe de séjour) est payable sur facture pour les groupes hébergés.

CAMPING ET LOCATIONS

FRAIS DE GESTION		Tarifs 2021	Tarifs 2022
FRAIS DE DOSSIER (forfait par emplacement et par séjour) <u>sauf pour</u> les résidents, les tours opérateurs, les agences en ligne et à partir du 6ème emplacement/séjour.		20 €	15 €
FRAIS D'ANNULATION - forfait - hors frais de dossier		20 €	20 €
Un bon mini golf et tennis est offert sur les périodes de basse saison, par séjour en camping tourisme, locations, résidents.			
CAMPING TOURISME (tarif par nuit)		Tarifs 2021	Tarifs 2022
<b>Basse saison :</b> du 25 mai au 9 juillet et du 27 août au 11 septembre 2022	Forfait emplacement	13,20 €	13,20 €
	Forfait emplacement TOP CAMP	39 €	39 €
	1 personne (+ de 7 ans)	6,20 €	6,20 €
	1 enfant (de 3 à 7 ans)	4,30 €	4,30 €
	1 animal	4 €	4 €
<b>Haute saison :</b> du 9 juillet au 27 août 2022	1 véhicule supplémentaire	7 €	10 €
	Forfait emplacement	17 €	17,50 €
	Forfait emplacement TOP CAMP	45 €	46 €
	1 personne (+ de 7 ans)	7,60 €	7,80 €
	1 enfant (de 3 à 7 ans)	5,10 €	5,30 €
<b>STOP AND GO - camping-car</b>	1 animal	8 €	8 €
	1 véhicule supplémentaire	7 €	10 €
	Arrêt pour une seule nuit y compris accès à la borne de vidange et au bloc sanitaire	9 €	10 €
LOCATIONS - BASSE SAISON :		Tarifs 2021	Tarifs 2022
du 25 mai au 9 juillet et du 27 août au 11 septembre 2022			
Cottage Classic (3 chambres)	base 2 nuits	130 €	130 €
	nuit supplémentaire	-	54 €
Cottage Samoa (2 chambres) (accessibilité aux personnes à mobilité réduite)	base 2 nuits	146 €	145 €
	nuit supplémentaire	-	50 €
Mobil Home Maupiti (1 chambre)	base 2 nuits	130 €	130 €
	nuit supplémentaire	-	44 €
Mobil Home Java (2 chambres)	base 2 nuits	145 €	145 €
	nuit supplémentaire	-	50 €
Mobil home Uvéa (2 chambres et 2 SDE)	base 2 nuits	165 €	145 €
	nuit supplémentaire	-	50 €
Mobil home Bora (3 chambres)	base 2 nuits	165 €	165 €
	nuit supplémentaire	-	56 €
Mobil home Bali (3 chambres)	base 2 nuits	165 €	165 €
	nuit supplémentaire	-	56 €
Mobil home Wallis (3 chambres)	base 2 nuits	165 €	175 €
	nuit supplémentaire	-	56 €
Mobil home Aloa (3 chambres et 2 SDE)	base 2 nuits	190 €	190 €
	nuit supplémentaire	-	56 €
Mobil home Hawaï (4 chambres)	base 2 nuits	190 €	190 €
	nuit supplémentaire	-	56 €
Tipi familles et tribus (pour particuliers)	base 2 nuits	142 €	142 €
	nuit supplémentaire	-	49 €
Tente "Safari"	base 2 nuits	142 €	142 €
	nuit supplémentaire	-	49 €

LOCATIONS NUITS - HAUTE SAISON		Tarifs 2021	Tarifs 2022
Tente Safari - tipis ou tipis tribus (pour particuliers)	nuit supplémentaire	94 €	95 €
Maupiti - Samoa - Classic	2 nuits	188 €	190 €
Mobil Homes Java - Uvéa - Bora - Bali - Wallis - Aloa - Hawaï	1 nuit ou nuit supplémentaire	128 €	130 €
	2 nuits	256 €	260 €
1 véhicule supplémentaire	par nuit	7 €	10 €

LOCATIONS - HAUTE SAISON :		Tarifs 2021	Tarifs 2022
du samedi au samedi - du 9 juillet au 27 août 2022			
du mercredi au mercredi - du 6 juillet au 24 août 2022			
du dimanche au dimanche - du 10 juillet au 28 août 2022			
Cottage Classic (3 chambres)	7 nuits	699 €	699 €
Cottage Samoa (PMR - 2 chambres)	7 nuits	799 €	699 €
Mobil home Maupiti (1 chambre)	7 nuits	549 €	559 €
Mobil home Java (2 chambres) - climatisé	7 nuits	799 €	815 €
Mobil home Uvéa (2 chambres et 2 salles d'eau)	7 nuits	899 €	899 €
Mobil home Bora (3 chambres)	7 nuits	899 €	915 €
Mobil home Bali (3 chambres)	7 nuits	899 €	915 €
Mobil home Bali (3 chambres) - climatisé	7 nuits	949 €	965 €
Mobil home Wallis (3 chambres) - climatisé	7 nuits	949 €	965 €
Mobil home Aloa (3 chambres et 2 salles d'eau) - climatisé	7 nuits	999 €	1 019 €
Mobil home Hawaï (4 chambres)	7 nuits	949 €	965 €
Mobil home Hawaï (4 chambres) - climatisé	7 nuits	999 €	1 019 €
Tipi familles et tribus (pour particuliers)	7 nuits	510 €	520 €
Tente "Safari"	7 nuits	599 €	599 €

Camping résidents		Tarifs 2021	Tarifs 2022
Saison complète du 21 avril au 25 septembre 2022	Forfait emplacement - 2 personnes	2 089 €	2 109 €
	1 personne supplémentaire (+ de 7 ans)	140 €	142 €
	1 enfant (de 3 à 7 ans)	73 €	74 €
	Forfait emplacement - 1 personne	1 581 €	1 595 €
	1 personne supplémentaire (+ de 7 ans) - pour forfait 1 personne	170 €	172 €
	1 enfant (de 3 à 7 ans) - pour forfait 1 personne	103 €	105 €
	1 animal	54 €	55 €
	1 véhicule supplémentaire	142 €	144 €

Camping résidents - grand confort		Tarifs 2021	Tarifs 2022
Saison complète du 21 avril au 25 septembre 2022	Forfait emplacement - 2 personnes	2 394 €	2 415 €
	1 personne supplémentaire (+ de 7 ans)	168 €	170 €
	1 enfant (de 3 à 7 ans)	86 €	87 €
	Forfait emplacement - 1 personne	1 822 €	1 840 €
	1 personne supplémentaire (+ de 7 ans) - pour forfait 1 personne	198 €	200 €
	1 enfant (de 3 à 7 ans) - pour forfait 1 pers	116 €	118 €
	1 animal	54 €	55 €
	1 véhicule supplémentaire	142 €	144 €
	Pour la saison	Forfait pour les visiteurs journée des résidents	31 €

Les résidents arrivant en cours de saison doivent s'acquitter du montant calculé à partir du prix forfaitaire divisé par le nombre de nuitées de la période du contrat.

**TOURS OPERATEURS ET PARTENAIRES**

TOURS OPERATEURS - allotements	Tarifs 2021	Tarifs 2022
<b>WEEK-END D'INTEGRATION</b> - Pour tous types d'hébergements : tarif par personne et par nuit	11,50 €	12,50 €
<b>VACANCESELECT</b> - mobil homes	rabais de 20% sur tarifs délibérés	rabais de 20% sur tarifs délibérés
<b>VACANSOLEIL</b> - mobil homes et emplacements nus *tarif semaine ramené à la nuit	rabais de 20% sur tarifs délibérés*	rabais de 20% sur tarifs délibérés*
<b>TOURS OPERATEURS</b> courant 2022	rabais de 10% à 20% sur tarifs délibérés	rabais de 10% à 20% sur tarifs délibérés

AGENCES EN LIGNE	Tarifs 2021	Tarifs 2022
<b>PITCHUP</b> - emplacements de camping en période d'ouverture du camping (sans frais de dossier)	rabais de 15% sur tarifs délibérés	rabais de 15% sur tarifs délibérés
<b>campings.com</b> - locations en période d'ouverture du camping	rabais de 20% sur tarifs délibérés	rabais de 20% sur tarifs délibérés

GUIDES NATIONAUX ET INTERNATIONAUX DE CAMPING			
Porteurs de cartes	périodes	Tarifs 2021	Tarifs 2022
<b>Carte ACSI :</b>			
Par nuit pour un emplacement comprenant 2 personnes et 1 animal	Uniquement durant la basse saison	20 €	20 €
Pour un emplacement de camping	Haute saison	5% de remise	5% de remise
<b>Carte campercard CKE-ANWB :</b>			
Par nuit pour un emplacement comprenant 2 personnes et 1 animal	Uniquement durant la basse saison	20 €	20 €
Pour un emplacement de camping	Haute saison	5% de remise	5% de remise
<b>Carte ADAC :</b>			
Pour un emplacement de camping	Uniquement durant la basse saison	20% de remise	20% de remise
Pour un emplacement de camping	Haute saison	5% de remise	5% de remise
<b>FFCC (fédération française de camping et de caravaning) :</b>			
Par nuit pour un emplacement comprenant 2 personnes et 1 animal	Uniquement durant la basse saison	10% de remise	20 €
Pour un emplacement de camping	Haute saison	5% de remise	5% de remise
<b>Carte CEZAM :</b>			
Pour un emplacement de camping	Basse saison et haute saison	5% de remise	5% de remise
Pour une location	Uniquement durant la basse saison	5% de remise	5% de remise
<b>Autres porteurs de carte de camping : Camping club de France, TCS, CCI, DCC, TCB...</b>			
Pour un emplacement de camping	Basse saison et haute saison	5% de remise	5% de remise

APPORTEURS D'AFFAIRES - commissions des apporteurs d'affaires : rabais sur tarifs	Tarifs 2021	Tarifs 2022
DEAL FOR EVENTS - BUSINESS PROFILER - OLEVENE...	rabais de 5% à 25%	rabais de 5% à 25%
AIN TOURISME, OFFICE DE TOURISME DE BOURG EN BRESSE- suivant la prestation concernée	rabais de 5% à 25%	rabais de 5% à 25%
APPORTEURS D'AFFAIRES courant 2022	rabais de 5% à 25%	rabais de 5% à 25%
ANCV	rabais de 2,5 %	rabais de 2,5%

COMMISSIONS SUR PRESTATAIRES EXTERNES	Tarifs 2021	Tarifs 2022
mise en contact avec des prestataires externes (organisateur d'évènements, de team buldings,...) - forfait appliqué par nouveau prestataire apporté	25 €	25 €

**TARIFS GROUPES**

FRAIS DE GESTION - GROUPES	Tarifs 2021	Tarifs 2022
FRAIS DE DOSSIER : pour toute réservation pour les groupes hébergés	20 €	15 €
FRAIS D'ANNULATION ACTIVITES GROUPES	30 €	30 €
FRAIS D'ANNULATION HEBERGEMENT GROUPES - forfait par séjour et uniquement pour les réservations sans acompte	80 €	80 €
FRAIS D'ANNULATION HEBERGEMENT GROUPES - forfait par nuit et par emplacement pour les réservations avec acompte	5 €	5 €
FRAIS D'ANNULATION HEBERGEMENT SEMINAIRES - forfait par nuit et par personne	10 €	10 €
Les centres de loisirs listés par la Communauté d'Agglomération bénéficient d'une remise tarifaire de 5% sur les hébergements uniquement au mois d'août	5%	5%

Hébergements groupes (gîte de groupe, camp indien, tipis tribus, emplacements groupes) : 1 encadrant gratuit pour 20 personnes payantes / nuit.  
L'accès à la plage est inclus dans le tarif de location d'un hébergement.

Un bon mini golf ou tennis est offert par séjour pour les groupes hébergés sur les périodes de basse saison.

HEBERGEMENT – GROUPE		Tarifs 2021 "organisme"	Tarifs 2021 "particulier"	Tarifs 2022 "organisme"	Tarifs 2022 "particulier"
<b>Gîte de groupe : Hébergement seul</b>					
Forfait (pour 25 personnes)	Par nuit (à partir de 3 ans)	489 €	590 €	515 €	650 €
Pour les groupes de plus de 25 personnes - supplément	Par personne et par nuit (à partir de 3 ans)	16 €	18 €	16,50 €	18,50 €
<b>Gîte de groupe : Hébergement + cuisine</b>					
Forfait (pour 25 personnes)	Par nuit (à partir de 3 ans)	559 €	659 €	585 €	720 €
Pour les groupes de plus de 25 personnes - supplément	Par personne et par nuit (à partir de 3 ans)	18 €	21 €	18,50 €	21,50 €
<b>Camp indien hébergement</b>					
Forfait (pour 20 personnes)	Par nuit (à partir de 3 ans)	-	-	330 €	380 €
Pour les groupes de plus de 20 personnes - supplément	Par personne et par nuit (à partir de 3 ans)	16 €	18,50 €	16,50 €	19 €
<b>Tipis Tribus de groupe hébergement</b>					
Forfait (pour 20 personnes)	Par nuit (à partir de 3 ans)	-	-	370 €	-
Pour les groupes de plus de 20 personnes - supplément	Par personne et par nuit (à partir de 3 ans)	18 €	-	18,50 €	-
<b>Camp indien journée (comprend barbecue et espaces de restauration)</b>					
Forfait journée		155 €	206 €	158 €	210 €

HEBERGEMENT – CAMPING GROUPE		tarifs 2021 par nuit	tarifs 2022 par nuit
<b>Basse saison</b> du 25 mai au 9 juillet et du 27 août au 11 septembre 2022	Forfait emplacement	13,20 €	13,20 €
	1 personne (+ de 7 ans)	5,80 €	5,80 €
	1 enfant (de 3 à 7 ans)	2,80 €	2,80 €
	1 véhicule suppl.	7 €	10 €
<b>Haute saison</b> du 9 juillet au 27 août 2022	Forfait emplacement	16,30 €	16,50 €
	1 personne (+ de 7 ans)	7 €	7,20 €
	1 enfant (de 3 à 7 ans)	3,50 €	3,60 €
	1 véhicule suppl.	7 €	10 €

FORMULES d'hébergements pour les groupes avec prestations d'hôtellerie possibles : Gîte de groupe - cottages - mobil homes - camping - tipis - tentes safari Séminaires - congrès - incentives - groupes d'individuels reconstitués hors mineurs encadrés.		tarifs 2021 par nuit	tarifs 2022 par nuit
HEBERGEMENT (uniquement)	Par personne et par nuit	14,50 €	15 €
HEBERGEMENT QUALITE - avec une seule prestation supplémentaire	Par personne et par nuit	22,50 €	23 €
HEBERGEMENT PREMIUM - avec plusieurs prestations supplémentaires	Par personne et par nuit	29 €	30 €
HEBERGEMENT SINGLE (1 pers/chb - uniquement hébergement)	Par personne et par nuit	29 €	30 €
HEBERGEMENT QUALITE SINGLE (1 pers/chb avec une seule prestation supplémentaire)	Par personne et par nuit	39 €	40 €
HEBERGEMENT PREMIUM SINGLE (1 pers/chb avec plusieurs prestations supplémentaires)	Par personne et par nuit	48 €	49 €
HEBERGEMENT SOLO (1 pers/location avec plusieurs prestations supplémentaires)	Par personne et par nuit	74,50 €	75 €
Commission pour option personnalisation (mise en place de services sur mesure/organisationnel : recherches de prestataires/de services externes...)	Forfait	190 €	190 €
Commission pour option personnalisation (mise en place de services sur mesure/organisationnel : recherches de prestataires/de services externes...)	Par personne	2 €	2 €

Mise à disposition du site (aire pique nique + sanitaires + plage)	tarifs 2021 par jour	tarifs 2022 par jour
Forfait pour groupe inférieur à 250 personnes	750 €	765 €
Forfait pour groupe supérieur à 250 personnes	1 400 €	1 430 €

ACTIVITES GROUPES - MAISON DES SPORTS	tarifs 2021 par personne	tarifs 2022 par personne
<b>Activités AVEC encadrement :</b>		
Séance d'une heure et demie - Activités nautiques et terrestres 1 gratuité pour 20 personnes payantes	9,50 €	10 €
séance biathlon - carabine laser + autre activité 1 gratuité pour 20 personnes payantes	9,50 €	10 €
Séance de dix minutes - Activités motonautiques	11 €	12 €
<b>Activités SANS encadrement (entrée incluse - gratuit en dessous de 6 ans) :</b>		
Séance d'une heure et demie - Activités nautiques et terrestres 1 gratuité pour 20 personnes payantes	5 €	6 €
Forfait activités matin - 2H30 - (sans chapiteau)	7 €	9 €
Forfait activités après-midi - 4H - (sans chapiteau)	11,50 €	13 €
Forfait activités journée - 6H30 - (sans chapiteau)	15 €	17 €
Forfait champêtre - activités journée (avec chapiteau, remorque réfrigérée, accès piscine) Toutes les activités sauf motonautiques, sauf tir à l'arc - pour un minimum de 25 personnes	18 €	20 €
Option bouée ou banane (en supplément)	10 €	11 €
<b>Encadrement</b>		
Mise à disposition d'un éducateur sportif - pour encadrer une activité	30 €	30 €

ACTIVITES GROUPES - CHALLENGES SPORTIFS activités sportives et ludiques de cohésion d'équipe	tarifs 2021 par personne	tarifs 2022 par personne
Summer fun	25 €	25 €
Summer game tonic	40 €	40 €
Summer defi	65 €	65 €
Summer adrénaline	80 €	80 €
Option 1	10 €	11 €
Option 2	25 €	25 €

STAGES DE LA MAISON DES SPORTS	Durée	Tarifs 2021 forfait par personne	tarifs 2022 forfait par personne
Stage ski nautique	Pour une semaine	320 €	280 €
Stage voile/multisports	Pour une semaine	230 €	190 €
Stage voile/multisports	Pour la 2 <sup>ème</sup> semaine de stage	120 €	80 €

ACTIVITES GROUPES	tarifs 2021 par personne	tarifs 2022 par personne
Parcours d'orientation - Forfait unique - Ecoles, centres de loisirs ... - Gratuit pour les groupes de la circonscription académique de la Bresse	0,50 €	0,50 €
Baignade - plage surveillée et privatisée pour les groupes (écoles suisses...) - forfait	2 €	2 €

MINI SEJOUR PLEINE NATURE		Tarifs 2021 par enfant	Tarifs 2022 par enfant
5 jours	comprenant : 4 nuits + les activités encadrées	280 €	180 €
2,5 jours	comprenant : 2 nuits + 4 activités encadrées	140 €	90 €
Nuit supplémentaire	comprenant : hébergement sans activité	-	25 €
Activité pour mini-séjour pleine nature	comprenant : une activité encadrée	-	10 €

Ce séjour, prévu pour les sorties scolaires, comprend : la nuit, les activités sportives et découvertes pédagogiques, ...  
Les accompagnateurs adultes sont gratuits. Dans la limite de 1 adulte gratuit pour 20 enfants, au-delà c'est payant.

**ACTIVITES A LA MAISON DES SPORTS ET A LA RECEPTION**

FRAIS DE GESTION - ACTIVITES	Tarifs 2021	Tarifs 2022
FORFAIT RETARD - pour activités	20 €	20 €

Activités nautiques et motonautiques	Tarifs 2021 la séance	Tarifs 2021 l'heure	Tarifs 2021 l'heure supplémentaire	Tarifs 2022 la séance	Tarifs 2022 l'heure	Tarifs 2022 l'heure supplémentaire
Séance ski nautique - 1 personne	28 €	-	-	30 €	-	-
Séance baby ski nautique - 1 enfant	13 €	-	-	15 €	-	-
Séance bouée - 1 personne	13 €	-	-	15 €	-	-
Séance banane - 1 personne	10 €	-	-	12 €	-	-
Séance parachute ascensionnel 1 personne	70 €	-	-	75 €	-	-
Séance parachute ascensionnel 2 personnes	100 €	-	-	105 €	-	-
Séance parachute ascensionnel 2 adultes + 1 enfant	120 €	-	-	125 €	-	-
Location - OFNI à pédales	-	37 €	19 €	-	37 €	19 €
Location - Paddle géant	-	40 €	20 €	-	40 €	20 €
Location - Bateau électrique	-	23 €	11,50 €	-	23 €	11,50 €
Location - Bateau à pédales 5 places	-	13 €	6,5 €	-	13 €	6,50 €
Location - Planche avec grément	-	15 €	7 €	-	15 €	7 €
Location - Paddle	-	10 €	5 €	-	10 €	5 €
Location - Kayak	-	9 €	4 €	-	9 €	4 €
Location - Canoë pour 2 à 3 pers.	-	10 €	5 €	-	10 €	5 €
Location - Catamaran pour 1 à 2 pers.	-	20 €	10 €	-	20 €	10 €

Les agents saisonniers peuvent bénéficier gratuitement des activités non motorisées et au demi-tarif pour les activités motorisées sur présentation d'un justificatif (ski, bouée, banane, parachute)

Activités terrestres Locations de matériel	Tarifs 2021 la séance	Tarifs 2021 l'heure	Tarifs 2021 l'heure supplémentaire	Tarifs 2022 la séance	Tarifs 2022 l'heure	Tarifs 2022 l'heure supplémentaire
<b>Activités cyclistes</b>						
Location d'un tandem - 1 heure	-	12 €	6 €	-	12 €	6 €
Location d'un VTT junior - 1 heure	-	7 €	3,50 €	-	7 €	3,50 €
Location d'un VTT junior - 1 jour	14 €	-	-	14 €	-	-
Location d'un VTT junior - 5 jours	50 €	-	-	50 €	-	-
Location d'un VTT adulte - 1 heure	-	7,50 €	3,50 €	-	7,50 €	3,50 €
Location d'un VTT adulte - 1 jour	16 €	-	-	16 €	-	-
Location d'un VTT adulte - 5 jours	67 €	-	-	67 €	-	-
Location d'un VAE adulte - 1 heure	-	-	-	-	15 €	7 €
Location d'un VAE adulte - 1 jour	-	-	-	35 €	-	-
Location remorque vélo - 1 heure	-	7,50 €	-	-	7,50 €	-
<b>Activités tennis</b>						
Location 1 court de tennis - 1 heure	-	6 €	-	-	6 €	-
Location 1 court de tennis - 10 heures	50 €	-	-	50 €	-	-
Location 1 raquette tennis junior - 1 heure	-	3 €	-	-	3 €	-
Location 1 raquette tennis adulte - 1 heure	-	5 €	-	-	5 €	-
Eclairage 1 court de tennis - 1 heure	-	1 €	-	-	1 €	-
<b>Activités terrestres</b>						
Parcours mini-golf	4 €	-	-	4 €	-	-
Location ensemble de carabines laser - 1 journée	20 €	-	-	20 €	-	-
<b>Cartes et supports</b>						
Parcours d'orientation	2 €	-	-	2 €	-	-
Carte randonnée : "l'âme du bocage bressan" - l'unité	2 €	-	-	2 €	-	-

Animations campeurs	Tarifs 2021 forfait par personne	Tarifs 2021 forfait de 6 séances par enfant	Tarifs 2022 forfait par personne
Après-midi mini club	2,50 €	20 €	3 €
Inscription aux tournois	1 €	-	1 €
Inscription aux tournois avec prestation supplémentaire -pour 2 personnes	10 €	-	10 €
Inscription aux tournois avec prestation supplémentaire -pour 1 personne	5 €	-	5 €
Animations activités aquatique (1 créneau)	5 €	-	5 €
Activités sportives - Maison des Sports (1h30) - hors activités motonautiques	5 €	-	5 €
Animations soirée encadrée	-	-	10 €

**LOCATIONS DIVERSES, MENAGES ET CAUTIONS**

<b>FRAIS DE DOSSIER - RESERVATION</b>	Tarifs 2021	Tarifs 2022
FORFAIT pour la réservation de salles	20 €	15 €
FRAIS D'ANNULATION - forfait - hors frais de dossier	20 €	20 €

<b>Location de salles</b> L'accès à la plage est inclus dans le tarif de location des salles.	Tarifs 2021 à la demi-journée	Tarifs 2021 à la journée	Tarifs 2022 à la demi-journée	Tarifs 2022 à la journée
Salle de télévision ou réunion 60 m <sup>2</sup>	65 €	110 €	65 €	110 €
Salle de télévision ou réunion 60 m <sup>2</sup> - associations	32 €	58 €	32 €	58 €
Salle de télévision ou réunion 60 m <sup>2</sup> - prestataire externe - par séance	-	-	20 €	35 €
Salle polyvalente (Maison des Loisirs) 120 m <sup>2</sup>	110 €	165 €	110 €	165 €
Salle polyvalente (Maison des Loisirs) 120 m <sup>2</sup> - associations	56 €	94 €	56 €	94 €
Salle polyvalente (Maison des Loisirs) 120 m <sup>2</sup> - prestataire externe - par séance	-	-	35 €	50 €
Salle gîte de groupe + cuisine	220 €	340 €	230 €	350 €
Salle gîte de groupe réunion (sans cuisine)	100 €	170 €	110 €	180 €
Chapiteau 250 m <sup>2</sup>	100 €	150 €	105 €	155 €
Halle animation - tarif associations à but non lucratif CA*	-	480 €	-	480 €
Halle animation - plein tarif	-	880 €	-	890 €
Halle animation - tarif groupes sportifs/associatifs - la séance	39 €		49 €	

\* CA : Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse

<b>Location d'espaces, de locaux et d'hébergements</b>	unité de valeur	Tarifs 2021	Tarifs 2022
Mise à disposition poste de secours	par jour	50 €	60 €
Mise à disposition sanitaires et douches pour les groupes	par jour	60 €	65 €
Mise à disposition du lac	par jour	20 €	20 €
Mise à disposition emplacement extérieur - prestataire externe	par semaine	50 €	60 €
Mise à disposition emplacement extérieur - prestataire externe	par heure	-	5 €
Utilisation de fluides (électricité + eau) - forfait	forfait	150 €	160 €
Utilisation de chauffage supplémentaire - pour salles	forfait	49 €	55 €
Participation aux fluides/nuit/personne (saisonniers) - du 1er juin au 30 septembre	par nuit	1,90 €	2 €
Participation aux fluides/nuit/personne (saisonniers) - du 1er janvier au 31 mai et du 1er octobre au 31 décembre	par nuit	2,50 €	3 €

<b>Propreté et dépannage</b>	unité de valeur	Tarifs 2021	Tarifs 2022
Ménage du gîte de groupe complet ou sur-ménage Halle d'Animation	le forfait	430 €	439 €
Ménage - Halle d'Animation	le forfait	300 €	306 €
Ménage - cuisine du gîte de groupe ou ménage complet du camp indien	le forfait	120 €	123 €
Ménage Cottage ou Mobil-home ou Maison des Loisirs	le forfait	80 €	82 €
Ménage studio 4/5 personnes ou appartement 6/7 personnes	le forfait	80 €	82 €
Ménage salle du Gîte de groupe ou salle de télévision ou chapiteau	le forfait	60 €	62 €
Ménage studio 2/3 personnes ou Tipis Famille ou tente safari	le forfait	60 €	62 €
Ménage cuisine groupe ou ménage Top Camp ou nettoyage réfrigérateur	le forfait	35 €	36 €
Ménage sanitaires du Gîte de groupe	le forfait	25 €	26 €
Ménage HLL : SDB, WC, taches d'ameublement	le forfait	25 €	26 €
Ménage petits électro ménagers - cafetière, micro-ondes - mobilier intérieur et extérieur	le forfait	25 €	26 €
Ménage - chambre du gîte de groupe	le forfait	15 €	16 €
Ménage - HLL - cuisine vaisselles... / Tri déchets et apport à l'aire de tri	le forfait	10 €	11 €
Ménage cottage ou mobil-home pour groupes et séminaires	le forfait	30 €	31 €
Ménage tipi ou tente safari pour groupes et séminaires	le forfait	25 €	26 €
Intervention service technique	le forfait	30 €	31 €

<b>Matériels et communication</b>	unité de valeur	Tarifs 2021	Tarifs 2022
Location matériels - Halle d'animation	la journée	86 €	86 €
Location sonorisation portative (inclus 2 micros sans fil)	la journée	40 €	40 €
Location matériels - pupitre	la journée	30 €	30 €
Location matériels - conférence	la journée	20 €	20 €
Location matériels - vidéoprojecteur - paperboard	la journée	-	10 €
Location radio	la radio	18 €	18 €
Location matériel de secours	la séance	20 €	20 €

<b>Location matériel de puériculture</b>	<b>unité de valeur</b>	<b>Tarifs 2021</b>	<b>Tarifs 2022</b>
Kit bébé : lit pliant + réhausseur + baignoire	la semaine	25 €	<b>25 €</b>
Kit bébé : lit pliant + réhausseur + baignoire	la nuit	7 €	<b>7 €</b>
Lit pliant bébé - Réhausseur bébé - Baignoire	la semaine, par article	10 €	<b>10 €</b>
Lit pliant bébé - Réhausseur bébé - Baignoire	la nuit, par article	2,50 €	<b>2,50 €</b>
<b>Prestations - location de linge de maison - laverie</b>	<b>unité de valeur</b>	<b>Tarifs 2021</b>	<b>Tarifs 2022</b>
Bouteille eau - mis en place	l'unité	0,50 €	<b>0,50 €</b>
Shampooing ou savon ou gel douche - mis en place	l'unité	0,50 €	<b>0,50 €</b>
Location de draps lavables - paire SIMPLE	le kit	7 €	<b>7,50 €</b>
Location de draps lavables - paire DOUBLE	le kit	8 €	<b>8,50 €</b>
Location alèses jetables	à l'unité	0,60 €	<b>0,80 €</b>
Location drap de bain	à l'unité	3 €	<b>3,20 €</b>
Location petite serviette	à l'unité	2 €	<b>2,20 €</b>
Location tapis de bain	à l'unité	2 €	<b>2,20 €</b>
Prestation lit fait	à l'unité	2 €	<b>3 €</b>
Lavage (accès à la laverie du camping)	l'unité	5 €	<b>5 €</b>
Séchage (accès à la laverie du camping)	l'unité	3 €	<b>3 €</b>
<b>Location autres matériels</b>	<b>unité de valeur</b>	<b>Tarifs 2021</b>	<b>Tarifs 2022</b>
Cuisine emplacement groupe	la journée	27 €	<b>28 €</b>
Caisse/remorque réfrigérée - par unité	la journée	80 €	<b>80 €</b>
Ballon éclairant	la journée	40 €	<b>40 €</b>
Bateau de sécurité - par unité	la journée	60 €	<b>60 €</b>
Climatiseur mobile	la nuit	10 €	<b>10 €</b>
Climatiseur mobile	la semaine	60 €	<b>60 €</b>
Bac de tri déchets	le bac	1,50 €	<b>1,50 €</b>
Barrières de police	la barrière	4,50 €	<b>4,50 €</b>
Barrières de police-lot de 10	le lot	45 €	<b>45 €</b>
Table, chaise, banc en bois, escalier	l'article	1,50 €	<b>1,50 €</b>
Table - lot de 5	le lot	7,50 €	<b>7,50 €</b>
Bancs - lot de 5	le lot	7,5 €	<b>7,50 €</b>
Chaises - lot de 10	10 articles	15 €	<b>15 €</b>
Praticable	le praticable	2,50 €	<b>2,50 €</b>
Praticable - lot de 5	le lot	12,5 €	<b>12,50 €</b>
Paravent	l'article	10 €	<b>10 €</b>
Paravent - lot de 5	le lot	50 €	<b>50 €</b>
1 casier (de 36 verres à pied) - (hors location gîte)	l'unité	9 €	<b>10 €</b>
Vaisselle - lot de 60 - (hors location gîte)	l'unité	10 €	<b>20 €</b>
Adaptateur rallonge électrique ou charge électrique	l'unité	2 €	<b>2 €</b>
Mini coffre fort	le forfait	2 €	<b>2 €</b>
Borne camping car	par utilisation	3 €	<b>3 €</b>
<b>Détérioration ou disparition de matériel</b>	<b>unité de valeur</b>	<b>Tarifs 2021</b>	<b>Tarifs 2022</b>
<b>Gros équipement</b> (matériel multimédia, réfrig combi, fauteuil gîte de groupe, sono, vidéo proj, TV, rideau scène-écran...)	par matériel	400 €	<b>400 €</b>
<b>Gros matériel</b> (barrière du camping et vitrage, fenêtre, porte-fenêtre, baie vitrée...)	par matériel	350 €	<b>350 €</b>
<b>Gros mobilier</b> (table de réunion, podium ...)	par matériel	250 €	<b>250 €</b>
<b>Clé-pass</b>	par matériel	150 €	<b>150 €</b>
<b>Grande literie</b>	par matériel	100 €	<b>100 €</b>
<b>Mobilier</b> (table jardin - bain de soleil ...)	par matériel	80 €	<b>80 €</b>
<b>Bris de vitre</b> (changement de vitre avec main d'œuvre)	par matériel	60 €	<b>60 €</b>
<b>Vandalisme</b> sur biens publics	par matériel	50 €	<b>100 €</b>
<b>Petit mobilier</b> (chaise en bois - banc en bois - miroir, store...)	par matériel	50 €	<b>50 €</b>
<b>Petit électroménager</b> (cafetière, plateau micro-ondes...)	par matériel	30 €	<b>30 €</b>
<b>Petit équipement</b> (rideau, abattant WC, séchoir à linge, chaise plastique, porte de placard... )	par matériel	19 €	<b>19 €</b>
<b>Petit matériel</b> (clé, serrure, télécommande, poubelle, verseuse cafetière...)	par matériel	15 €	<b>15 €</b>
<b>Petite literie</b> (couverture, oreiller...)	par matériel	9 €	<b>10 €</b>
<b>Casseroles - poêles</b>	l'unité		<b>17 €</b>
<b>Grande vaisselle</b> (plats...)	l'unité	5 €	<b>5 €</b>
<b>Fournitures d'entretien</b> (seau, balai...)	l'unité		<b>5 €</b>
<b>Vaisselle</b> (Verre à pied du gîte de groupe)	l'unité	2,50 €	<b>2,50 €</b>
<b>Petite vaisselle</b> (couvert, bol, verre...)	l'unité	1,50 €	<b>1,50 €</b>



Produits dérivés- ventes souvenirs	unité de valeur	Tarifs 2021	Tarifs 2022
<b>PAPETERIE</b>			
Stylo bille - logo La Plaine Tonique	l'unité	1,5 €	1 €
1 Carte postale ancienne version	l'unité	0,80 €	0,5 €
1 Carte postale	l'unité	1,20 €	1 €
<b>GADGETS</b>			
Magnet décapsuleur aimanté en métal	l'unité	4,90 €	4,9 €
Tube à bulles	l'unité	3 €	2,5 €
Porte-clés Pim	l'unité	3,50 €	3 €
<b>ARTS DE LA TABLE</b>			
Mug céramique effigie Pim et logo La Plaine Tonique	l'unité	7,90 €	7,9 €

CAUTIONS - GARANTIES	unité de valeur	Tarifs 2021	Tarifs 2022
Caution-garantie pour groupes : nuisances sonores - incivilités...	la caution	1 000 €	1 000 €
Caution-garantie : salles	la caution	500 €	500 €
Caution-garantie : gîte de groupe	la caution	500 €	500 €
Caution-garantie : camp indien - tipis tribu	la caution	500 €	500 €
Caution-garantie : vélo électrique	la caution	-	500 €
Caution-garantie : bateau à pédales géant	la caution	300 €	300 €
Caution-garantie : cottages -mobil homes -tipis -tente safari -top camp -appartement	la caution	150 €	150 €
Caution-garantie : pour un équipement d'une location	la caution	-	150 €
Caution-garantie : cuisine emplacement groupe - matériel de cuisine gîte de groupe	la caution	150 €	150 €
Caution-garantie : bateau électrique ou VTT	la caution	150 €	150 €
Caution-garantie : matériel multimédia	la caution	-	150 €
Caution-garantie : prêt matériel divers	la caution	35 €	35 €
Caution-garantie : adaptateur ou rallonge	la caution	25 €	25 €
Caution-garantie : deuxième clé	la caution	15 €	15 €

## LA PLAGE

ENTREES PLAGE	tarifs 2021 par personne	tarifs 2022 par personne
Entrée individuelle PLAGE <b>ADULTE</b> (11 ans et + )	4,20 €	4,40 €
Entrée individuelle PLAGE <b>ENFANT</b> ( de 3 à 10 ans)	2,70 €	2,80 €
Carte 10 entrées PLAGE <b>ADULTE</b> (11 ans et + )	37,80 €	39,60 €
Carte 10 entrées PLAGE <b>ENFANT</b> ( de 3 à 10 ans)	23,70 €	24,70 €

TARIFS REDUITS - PLAGE				tarifs 2021 par personne	tarifs 2022 par personne
Le tarif réduit est destiné :					
<ul style="list-style-type: none"> <li>• aux groupes non hébergés (1 gratuité pour 20 personnes payantes)</li> <li>• aux personnes titulaires de la carte CEZAM (plage)</li> <li>• aux personnes à mobilité réduite titulaires de la carte mobilité inclusion</li> <li>• aux détenteurs d'un ticket aller sur la ligne de bus n°150 Bourg-Romenay</li> </ul>					
<b>Tarif réduit PLAGE ADULTE (11 ans et +)</b>				3,70 €	3,90 €
Tarif réduit plage adulte (11 ans et +)	pour les centres de loisirs listés par la Communauté d'Agglomération	Le tarif est appliqué sur la semaine complète (le tarif correspondant au début de la semaine est celui appliqué également pour la fin de la semaine)	juillet	3,70 €	3,90 €
		réservez avant le 30/04	août	gratuit	gratuit
Tarif réduit plage adulte (11 ans et +)	pour les écoles de l'éducation nationale française (publiques/privées) situées sur la Communauté d'Agglomération		périodes scolaires	gratuit	gratuit
<b>Tarif réduit PLAGE ENFANT (3 - 10 ans)</b>				2,40 €	2,50 €
Tarif réduit plage enfant (3 - 10 ans)	pour les centres de loisirs listés par la Communauté d'Agglomération	Le tarif est appliqué sur la semaine complète (le tarif correspondant au début de la semaine est celui appliqué également pour la fin de la semaine)	juillet	2,40 €	2,50 €
		réservez avant le 30/04	août	gratuit	gratuit
Tarif réduit plage enfant (3 - 10 ans)	pour les écoles de l'éducation nationale française (publiques/privées) situées sur la Communauté d'Agglomération		périodes scolaires	gratuit	gratuit
Carte d'accès plage (habitants de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse)				gratuit *	gratuit *
* Participation de 5€ correspondant aux frais d'établissement de carte pour les habitants de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse (carte annuelle nominative et individuelle portant le millésime 2022) - par personne (délivrance contre présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois, d'une photo, du livret de famille pour les enfants et du paiement) Seules les cartes comportant tous les éléments de validité permettent l'accès à La Plaine Tonique.					

## OFFRES PROMOTIONNELLES GENERALES

Les cumuls de remises peuvent être possibles.

### CAMPING ET LOCATIONS

Le camping cherche à maximiser ses taux d'occupation en temps réel d'après l'évolution de ses réservations, grâce à la mise en place de réductions tarifaires de dernière minute.

Les conditions d'application de ces promotions sont les suivantes :

- les promotions sont appliquées à l'ensemble de la clientèle, en cas de taux de remplissage non satisfaisant ;
  - de plus, une réduction tarifaire n'implique pas l'obligation d'appliquer la suivante, à partir de l'instant où le taux de remplissage devient satisfaisant ;
  - les tarifs attractifs pratiqués sont diffusés via le site internet du camping et de la base de loisirs et/ou tout autre support de communication.
- Les réductions tarifaires s'appliquant occasionnellement sur les locations individuelles, les emplacements de camping, les Top Camp, le gîte de groupe, le camp indien pour les clients individuels, les résidents, les groupes et les séminaires se déclinent de la manière suivante :

- Pendant la durée de mise en place d'une offre promotionnelle - Aux campeurs comptant 5 ans d'ancienneté consécutifs (hors événements spécifiques) - Remise aux clients ayant subi des désagréments perturbant leur séjour ou des dysfonctionnements des équipements (logiciel de réservation, erreur de facturation, réfrigérateurs, fermetures, nuisibles, nuisances durant des travaux ou autres impondérables techniques... ) - sur demande écrite et après validation écrite. - Geste commercial	10%
- Pendant la durée de mise en place d'une offre promotionnelle - Remise aux clients ayant subi des désagréments perturbant leur séjour ou des dysfonctionnements des équipements (logiciel de réservation, erreur de facturation, réfrigérateurs, fermetures, nuisibles, nuisances durant des travaux ou autres impondérables techniques... ) - sur demande écrite et après validation écrite. - En cas de geste commercial - En cas de geste commercial	20%
- Remise aux clients ayant subi des désagréments perturbant leur séjour ou des dysfonctionnements des équipements (logiciel de réservation, erreur de facturation, réfrigérateurs, fermetures, nuisibles, nuisances durant des travaux ou autres impondérables techniques... ) - sur demande écrite et après validation écrite. - Pendant la durée de mise en place de d'une offre promotionnelle. Application par exemple au moins quinze jours avant la date de location.	25%
- Uniquement pendant la durée de mise en place d'une offre promotionnelle . Application par exemple à moins de quinze jours de la date de location. - Remise aux clients ayant subi des désagréments perturbant leur séjour ou des dysfonctionnements des équipements (logiciel de réservation, erreur de facturation, réfrigérateurs, fermetures, nuisibles, nuisances durant des travaux ou autres impondérables techniques... ) - sur demande écrite et après validation écrite. - En cas de geste commercial	50%

En cas de désagréments perturbant leur séjour ou de dysfonctionnements des équipements subis par des clients (logiciel de réservation, erreur de facturation, réfrigérateurs, fermetures, nuisibles, nuisances durant des travaux ou autres impondérables techniques... )(et sur demande écrite et après validation écrite), ces clients peuvent recevoir un remboursement partiel de leur séjour (à la place de la remise). Il correspond au nombre de nuitées non effectuées. Le coût de la nuitée est calculé à partir du prix forfaitaire du séjour divisé par le nombre de nuitées.

### BASE DE LOISIRS

L'ensemble de ces avantages tarifaires s'applique également pour les opérations de publicités, d'offres commerciales, de porteurs de guide (PASS TIME...) ou pour les partenariats avec les acteurs touristiques institutionnels tels que Ain Tourisme, Auvergne Rhône-Alpes Tourisme, les Offices de Tourisme ... Les différents partenaires peuvent informer leurs visiteurs de l'offre préférentielle d'accès à la base de loisirs décrite ci-après par le biais de flyers ou d'affichage :

- 1 entrée plage achetée, donne droit à 1 entrée plage offerte (l'entrée offerte correspond à la moins chère)

La liste de ces partenaires n'est pas exhaustive, la base de loisirs développe ce type de partenariat avec d'autres prestataires touristiques pour proposer cette offre à leurs abonnés ou visiteurs.

En cas d'intempérie, aucun remboursement ne sera effectué pour les prestations payées (plage, activités, séjours...)

En cas d'événement spécifique, l'accès à la plage peut être rendu gratuit.

### VENTES ANNEXES

Concernant les ventes diverses, les produits dérivés et objets "souvenirs"; il est proposé de pouvoir appliquer des remises de 50%, dans certains cas, afin de pouvoir accélérer des ventes ou écouler des stocks pour renouveler l'offre.

Certains produits dérivés pourront être utilisés dans le cadre promotionnel et ne seront pas mis à la vente pour ces occasions.

### ACTIVITES

Remises accordées pour les activités (en cas de mauvaises conditions météorologiques par exemple) :

Uniquement pendant la durée de mise en place d'une offre promotionnelle	50%
---	-----

En cas d'intempérie ou de retard aucun remboursement ne sera effectué, mais un bon pour l'activité concernée sera délivré au client afin de reporter la séance dans l'année en cours.

### SALLES et GITE DE GROUPE

Remises accordées pour locations de salles et le gîte de groupe :

- gestes commerciaux

- remise aux clients ayant subi des désagréments perturbant l'utilisation de la salle ou des dysfonctionnements des équipements (logiciel de réservation, erreur de facturation, réfrigérateurs, fermetures, nuisances durant des travaux ou autres impondérables techniques...) - sur demande écrite et après validation écrite.

- geste commercial possible pour les séminaires et groupes non hébergés	10%
- geste commercial possible pour les séminaires et groupes hébergés	20%

- dysfonctionnement administratif et/ou technique mineur (problème de facturation...)	10%
- nuisances externes (bruit...)	20%
- dysfonctionnement technique (problème réfrigérateur, chauffage, électricité...)	50%
- dysfonctionnement administratif et/ou technique ayant un impact majeur sur la prestation	80%

11/1

\*\*\*\*\*

---

**La séance est levée à 18 h 55.  
Prochaine réunion du Bureau :  
Lundi 29 novembre 2021 à 16 h 30 en visioconférence**

**Fait à Bourg-en-Bresse, le 24 novembre 2021.**